

Propreté: une montée en puissance de la verbalisation

Dans la lutte contre l'incivisme, la Ville a décidé d'augmenter la répression grâce sa brigade LAC. Le seuil atteint en 2016 de 3016 procès-verbaux (à 35 €, 45 € et 68 €) devrait donc enfler

C'est tout simplement l'application du principe du pollueur-payeur, donc la verbalisation va être intensifiée! » Pourtant en l'affirmant Pierre-Paul Léonelli ne semble pas spécialement ravi d'appuyer, en 2017, sur la verbalisation. C'est très prévisible, on dépassera les 3016 procès-verbaux distribués en 2016 (pour un montant de plus de 195 000 euros).

« Désormais toute l'organisation du nettoyage, les moyens techniques, les services offerts sont en place – comme l'enlèvement gratuit en porte-à-porte des encombrants, la gratuité dans les déchetteries, la distribution de sacs canins, l'installation de nouvelles corbeilles, la lutte contre les tags et l'affichage sauvage. Nous avons obtenu la première étoile du label Eco-Propre, nous avons fait de l'information, de la prévention. Or certains comportements demeurent et nous sommes obligés d'apporter une réponse », souligne l'adjoint à la propreté.



Fouille des sacs à la recherche d'éléments permettant d'identifier le contrevenant.

(Photos Franck Fernandes)

Déjections : un dossier « révélateur »

Il poursuit : « L'impôt doit servir à entretenir au quotidien, non pas à

résorber ce qu'une minorité laisse volontairement et en infraction dans les rues. »

Dans son analyse basée sur l'expérience, le dossier des déjections canines est révélateur : « Il y a

50 000 chiens en ville et 2 % seulement des propriétaires ne ramassent pas! Pour une prise de

conscience de cette minorité, il faut toucher au portefeuille. »

Le bras armé de cette répression c'est la Brigade de lutte contre les atteintes au cadre de vie (LAC) qui a débuté ses missions le 2 octobre 2014. Elle est constituée de 27 policiers municipaux, qui demeurent aussi des généralistes.

2 601 PV pour dépôts sauvages

Ce qui leur a permis néanmoins de dresser 2 663 PV à 68 €, 228 à 45 € et 125 à 35 €. Les dépôts sauvages arrivent largement en tête (2 601 PV) devant les déjections canines (228) où la flagrance est encore plus délicate.

En un peu plus de deux années, ce sont 7 232 procès-verbaux qui ont été dressés, en tout, pour un montant dépassant 896 000 €.

Pour Pierre-Paul Léonelli qui a pris la mesure des moyens humains, « il ne s'agit pas de doubler le nombre de PV en 2017 » mais l'objectif est bien d'augmenter la pression. En usant, peut-être d'yeux supplémentaires.

« Nous songeons aussi à exploiter le réseau de caméras pour mieux observer », glisse l'élu.

R.D.

A Nice-Nord, sur le terrain, en repérage d'infractions types

Rien de plus révélateur que de suivre des fonctionnaires de la LAC lors de leurs opérations. Il s'agit bien d'une chasse aux contrevenants, un mardi matin comme tous les autres et à Nice-Nord, secteur choisi. « Nous opérons dans tous les quartiers et nous cibons les secteurs en fonction des signalements faits par les fonctionnaires de la collecte, par les habitants qui nous écrivent et par les constats que nous effectuons sur le terrain », indique Jean-Richard Capriata, responsable opérationnel de la LAC. L'organisation permet d'assurer une surveillance de 6 heures à 2 heures du matin, les policiers étant répartis en 3 équipes, deux de 7 fonctionnaires le jour plus une équipe de nuit.



Le PV à 45 euros a été rédigé en une poignée de minutes.

bonne distance les gestes des propriétaires de chiens. Elles s'approchent soudain d'un promeneur qui tient encore son chien en laisse et a « oublié » de ramasser. C'est la flagrance et le PV jaillit très vite. « Il faut faire

preuve de psychologie afin de désamorcer le conflit qui pourrait naître », souligne la fonctionnaire. Le « verbalisé », un peu penaud mais plutôt agacé lance : « 45 euros pour ça! Je ramasse et je nettoie toujours, je fais

même des remarques aux autres propriétaires de chiens. Mais voilà ce matin, j'étais ailleurs... »

Dépôts sauvages

Le long du boulevard Cyrille-Besset, un conteneur qui ne devrait plus être sur le trottoir est repéré. Les responsables du restaurant sont alertés et s'empressent de le rentrer. L'échange est courtois et il s'agit finalement de prévention. Un peu plus loin aussi un sac-poubelle abandonné est signalé. Les fonctionnaires appliquent une procédure rodée. D'abord la prise de photo puis l'ouverture du sac à la recherche d'éléments d'identification. Mais la fouille ne livre rien d'exploitable. Le sac ne sera évidemment pas laissé sur place et enlevé. À quelques centaines de mètres un autre dépôt est repéré sur le boulevard de Cessole. Le contenu semble désigner le restaurant tout proche. D'ailleurs un employé ne tarde pas à s'approcher,

admet l'erreur, s'excuse, va chercher un conteneur et ramasse l'ensemble. Aux policiers qui repartent, il lance : « Merci de ne pas avoir verbalisé, nous allons être vigilants. » Sans cette réaction immédiate le contrevenant aurait eu également à régler la facture des frais d'enlèvement et de traitement des déchets abandonnés. Ce matin-là, les fonctionnaires n'ont pas croisé des encombrants sauvages à Nice-Nord.

Pourtant il s'agit d'une bête noire pour Gérard Novelli, responsable opérationnel de la collecte et Alain Pinazo, conseiller technique de la Métropole : « En moyenne 85 % des encombrants sont déposés sur la voie publique sans appel donc sans prise de rendez-vous alors que le service est gratuit. Nous effectuons un total de 1 000 enlèvements par jour alors que seulement 150 à 200 sont réguliers et ont pu être planifiés. »



Sur le boulevard de Cessole, l'employé d'un restaurant récupère les poubelles litigieuses.